

Le Technicien d'Intervention Sociale et Familiale

Son rôle

Les missions du (de la) technicien(ne) d'intervention sociale et familiale sont en pleine évolution suite à la réforme de la formation des travailleuses familiales. Pour autant nous pouvons énumérer quelque unes de ses fonctions.

Pallier à des difficultés temporaires sociales et éducatives

- La ou le TISF intervient dans des situations ponctuelles de crise.
- Elle/il apporte un soutien social, psychologique et éducatif pour le groupe familial.
- Elle/il contribue à maintenir ou à rétablir l'équilibre relationnel entre les membres de la famille où elle intervient.

Tâches ménagères et gestion du budget

Le/la technicien(ne) d'intervention sociale et familiale s'occupe de l'entretien du logement, du linge, fait la cuisine, et éventuellement les achats journaliers en tenant compte du budget dont dispose la famille.

- Elle/il apporte aux familles une aide matérielle en assumant tâches ménagères et gestion du budget familial.
- Elle/il assure la surveillance des enfants et les assiste dans les actes de la vie quotidienne (toilette, habillage, devoirs, etc.)
- Elle/il peut aussi accompagner les familles pour des démarches administratives diverses (demande de logement, d'allocation chômage, etc.).
- Son intervention diffère de celle de l'auxiliaire de vie, dans la mesure où un/une TISF n'accomplit pas de soin ni de geste de toilette pour les personnes en perte d'autonomie.

Faire appel à ses services

- L'intervention est organisée à partir de la demande de la famille, du médecin traitant, d'un travailleur social ou d'un autre prescripteur.
 - La fréquence et la durée de l'intervention sont négociées par l'organisme prestataire avec la famille, en fonction des aides accordées par la CAF, l'Assurance-Maladie ou le Conseil général.
- Les interventions de la (du) TISF se font souvent par demi-journée ou se limitent à la fin de l'après-midi pour le retour des enfants de l'école.

Coopération aidant/TISF

Le/la TISF peut vous prodiguer des conseils sur la gestion de la vie quotidienne, vous accompagner dans vos démarches administratives liées à votre proche malade.